

**La fonction publique comme mode
de professionnalisation des jeunes :
usages et conditions des stages étudiants**

3

La fonction publique comme mode de professionnalisation des jeunes : usages et conditions des stages étudiants

Olivier Joseph
Isabelle Recotillet
Cereq¹

Chiffres clés

55 % parmi les sortants de formation initiale en 2007, ont réalisé au moins un stage d'une durée d'un mois ou plus au cours de leurs études.
37% de l'ensemble des stages se sont déroulés dans la fonction publique.
41% des jeunes ayant effectué un stage d'au moins deux mois dans la fonction publique ont perçu une gratification.

Employeur de 19,5% des salariés en 2010 sur le territoire national (Métropole + DOM), la fonction publique offre des perspectives d'emplois et de carrières attractives pour les jeunes sortants du système éducatif. En 2007, ils sont 739 000 jeunes à quitter le système éducatif pour entrer dans la vie active. Ils sont 23 % à avoir occupé un emploi dans la fonction publique au moins une fois entre la fin de leurs études et 2010, et 13 % à y occuper un emploi à cette date, dont la moitié d'entre eux dans la fonction publique de l'État.

Le recours aux stages en cours d'études est largement répandu dans les cursus scolaires et universitaires : 55% des jeunes de la génération 2007 ont effectué au moins un stage d'un mois ou plus au cours de leurs études, et dans 37% des cas les stages ont eu pour cadre la fonction publique.

L'enquête Génération 2007 permet de conforter certains résultats obtenus à partir de l'enquête Génération 2004 : les stages réalisés dans la fonction publique par les jeunes de la Génération 2007 leur ont un peu plus souvent permis de mettre en pratique des connaissances scolaires que les stages effectués dans le privé ; la fonction publique gratifie moins souvent ses stagiaires mais offre davantage de stages de longue durée, mieux indemnisés.

Par ailleurs, les conditions de stage se sont améliorées dans la fonction publique sous l'angle de la gratification, entre les deux générations, 2004 et 2007 : respectivement 35% puis 41% de jeunes concernés. Enfin, les stages effectués dans la fonction publique confortent, dans 80% des cas, le souhait des jeunes, qui émettaient une préférence pour le public avant leur stage d'y travailler, tandis que près d'un stagiaire sur deux qui émettaient une préférence pour le secteur privé avant leur stage révisent leur jugement.

Professionnaliser les jeunes avant qu'ils n'entrent sur le marché du travail, rapprocher la sphère éducative de la sphère productive est un enjeu fort des modernisations entreprises dans le monde éducatif. Le stage étudiant (scolaire et universitaire) est un des facteurs mis en avant pour permettre aux jeunes de « se professionnaliser ». Les stages sont ainsi l'occasion de découvrir un lieu professionnel, un secteur d'activité, avec ses modes de fonctionnement et de recrutement.

¹ Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

L'enquête Génération 2007, réalisée en 2010 auprès d'un échantillon représentatif des jeunes ayant quitté pour la première fois le système éducatif en 2007, renseigne sur la participation à des stages en cours d'études, en permettant de distinguer les stages dans la fonction publique et dans le secteur privé. Elle permet de conforter certains résultats obtenus à partir de l'enquête Génération 2004, réalisée en 2007².

Les stages réalisés en cours d'études : données de cadrage

La description des usages et conditions des stages nécessite au préalable de mesurer leur intensité dans les parcours de formation. Le constat global est le suivant : parmi les jeunes entrés sur le marché du travail en 2007, plus d'un sur deux a effectué un stage en cours d'études ayant duré au moins un mois. Ce constat masque toutefois une certaine hétérogénéité selon le niveau de diplôme préparé (tableau 1). Ce sont incontestablement les jeunes issus de l'enseignement supérieur qui ont effectué le plus fréquemment des stages (65 % pour l'enseignement supérieur long, c'est-à-dire supérieur à bac+2) et tout particulièrement ceux ayant préparé un diplôme dans les disciplines de la santé et du social (93 % au niveau bac+2).

Tableau D 3.1-1 : Proportion de jeunes ayant fait au moins un stage au cours de leur cursus selon la classe de sortie de formation

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Part de stagiaires en %	Effectifs	Part de stagiaires en %	Effectifs	Part de stagiaires en %
Non diplômé	16 270	22	20 690	20	36 950	21
CAP, BEP, mention complémentaire	51 690	48	58 810	50	110 500	49
Bac professionnel, technologique, général	69 610	48	58 090	46	127 700	47
Bac+2 Santé-social	2 880	100	27 740	93	30 620	93
Bac+2 BTS-DUT-DEUG	56 880	56	59 100	54	115 980	55
Licence	17 960	67	23 450	58	41 410	62
Master	34 190	65	60 990	52	95 180	57
Écoles de commerce et d'ingénieurs	18 390	90	11 510	90	29 900	90
Doctorat	7 970	63	9 110	60	17 080	62
Ensemble	275 820	55	329 490	54	605 310	55

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : primo-sortants en 2007, hors jeunes issus de formation par apprentissage en Centre de formation par apprentissage, soit 605 310 individus.

Lecture : 55 % des jeunes de la Génération 2007 ont effectué au moins un stage d'au moins un mois.

Une très grande majorité des stages (80 %) a été réalisée durant les trois années précédant la sortie du système éducatif. Parmi l'ensemble des stages, 57 % ont eu lieu au cours des deux dernières années d'études. Le stage en cours d'études remplit une multiplicité de fonctions pour les jeunes en formation. En moyenne, 91 % des stages sont obligatoires (tableau 4). Pour nombre de formations très professionnelles comme le BTS ou les diplômes d'écoles de commerce, la (ou les) session(s) de stage conditionne(nt) en effet la validation de la formation et donc l'obtention d'un diplôme.

Pour d'autres formations plus générales comme celles offertes par les universités (notamment certains diplômes en sciences humaines et sociales ou diplômes en sciences fondamentales), le stage permet une ouverture au monde professionnel. En immergeant les individus dans un cadre professionnel, la période de stage confronte ces derniers au monde du travail : ils peuvent appliquer des connaissances et en apprendre de nouvelles, se saisir des codes du monde du travail, et également construire leurs devenirs professionnels en développant un réseau de relations. C'est notamment sur ces points que vont se différencier les stages réalisés dans la fonction publique.

² Joseph O., Recotillet I. (2010) « Être stagiaire dans la fonction publique », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2009-2010*, DGAFP, La Documentation française.

Encadré 1 : Les questions sur les stages dans l'enquête Génération 2007

Le module stage dans *les enquêtes Génération* a pour but de fournir des informations sur les stages effectués par les jeunes sortants du système éducatif durant leur scolarité, quel que soit le moment où ce stage a eu lieu. Il concerne tous les sortants de formation initiale dans le périmètre défini par le Céreq, à l'exception de ceux ayant terminé leur formation dans un centre de formation par apprentissage (CFA). Ainsi, l'échantillon se compose de 605 310 individus (parmi les 739 000 jeunes primo-sortants ayant quitté le système éducatif en 2007).

Parmi les 605 310 individus, 55 % ont déclaré avoir réalisé un stage d'une durée minimale d'un mois durant leurs parcours de formation. On dispose alors d'une sous-population de stagiaires de 331 464 individus. Au total, on recense 904 162 stages effectués par cette sous-population. La description des conditions de stages se base sur la sous-population de stagiaires en excluant les jeunes sortants des formations du domaine sanitaire et social, soit 296 135 individus qui ont effectué au total 561 835 stages. En effet, ces formations se caractérisent par une forte récurrence de stages courts et peuvent s'apparenter à des formations en alternance.

Le recensement de la présence d'une période de stage dans le parcours scolaire des individus se fait à travers la question suivante : « Pendant vos études, avant 2007, avez-vous effectué au moins un stage d'une durée d'un mois ou plus? (oui/non) ». La connaissance du lieu du stage repose sur la déclaration du nom de l'entreprise ou de l'organisme où s'est déroulé le stage, mais également d'une réponse à une autre question sur l'appartenance de cette entreprise (organisme) au secteur public. À l'aide de la définition du périmètre de la fonction publique (*Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP 2008), une distinction stage dans la « fonction publique » ou stage dans le « secteur privé ou associatif » a été élaborée, en collaboration avec la DGAFP. Le périmètre ainsi retenu regroupe l'administration de l'État (ministères), les collectivités territoriales, les établissements publics administratifs relevant des services non marchands et recrutant sous statut de droit public ou privé (Crous, Cnrs, Inra..., les hôpitaux publics, Pôle emploi...), les établissements publics administratifs relevant des services marchands et recrutant sous statut de droit public (OPHLM...) (voir tableau AV 1.1-1 p.26 du rapport DGAFP 2008).

Parmi l'ensemble des stages déclarés par les jeunes dans l'enquête Génération 2007, 37 % d'entre eux se sont déroulés dans un établissement relevant de la fonction publique (voir encadré 1). C'est tout particulièrement le cas des stages effectués par les jeunes de formation de niveau bac+2 en santé et social qui ont lieu pour 71 % d'entre eux dans le public (tableau 2). Dans le supérieur, la part des stages ayant lieu dans la fonction publique oscille entre 14 % pour les stages des jeunes en classe de niveau bac+2 et 49 % pour ceux dans une année de doctorat au moment du stage. Les jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs ou d'écoles de commerce s'orientent beaucoup moins souvent que les autres jeunes de l'enseignement supérieur vers la fonction publique pour leur stage. Parmi les stages entrepris durant un cursus d'ingénieur, 19 % ont eu lieu dans la fonction publique et seulement 2 % quand la formation correspondait à un diplôme d'une école de commerce. De même, il apparaît que la fonction publique accueille peu de stagiaires issus de l'enseignement secondaire. Parmi les stages réalisés par les jeunes n'ayant pas poursuivi dans l'enseignement supérieur, 21 % se sont déroulés dans la fonction publique.

Tableau D 3.1-2 : Nombre total de stages et part des stages dans la fonction publique selon la classe de formation au moment du stage

	Nombre de stages	Part de stages dans la fonction publique (en %)
Non diplômé	28 430	15
CAP, BEP, mention complémentaire	160 650	30
Bac professionnel, technologique, général	101 680	9
Bac+2 Santé-social	292 830	71
Bac+2 BTS-DUT-DEUG	128 520	14
Licence	43 160	25
Master	87 380	26
Écoles de commerce et d'ingénieurs	51 220	16
Doctorat	10 300	49
Ensemble	904 160	37

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : primo-sortants en 2007, hors jeunes issus de formation par apprentissage en Centre de formation par apprentissage, dont le stage a duré au moins 1 mois, soit 331 464 individus.

Lecture : 37 % des stages réalisés par l'ensemble des jeunes de la Génération 2007 ont été effectués dans la fonction publique. Parmi les 10 300 stages réalisés durant une formation en doctorat, 49 % l'ont été dans la fonction publique.

Des conditions de stage attractives dans la fonction publique

Plusieurs études sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail soulignent que la présence de stages durant le parcours scolaire favorise l'insertion professionnelle. Les travaux de Domingo (2002), Giret et Issehnane (2012) démontrent que selon la qualité des stages, les effets sont variés sur les positions professionnelles obtenues en début de vie active. Parmi l'ensemble des stages entrepris par les jeunes en cours de formation – hors formation sanitaire et sociale³ - 58 % durent au maximum deux mois, contre 31 % qui durent un mois uniquement. La durée de la période de stage est un indicateur clé des conditions de la relation entre le jeune stagiaire et son environnement professionnel. En effet, divers éléments constitutifs d'un « bon » stage comme le contenu du stage, la relation avec le tuteur et/ou les autres salariés, la présence d'une indemnité, sont autant de facteurs liés à la durée de présence dans le cadre professionnel.

Si la durée moyenne des stages est de deux mois et demi, elle est croissante avec le niveau de diplôme. Par exemple, la durée moyenne des stages pour les jeunes qui ont préparé un CAP ou un BEP est presque trois fois inférieure à celle des stages de master à l'université. Pour les premiers, les stages présentent une durée moyenne de six semaines contre quatre mois pour les seconds. Lorsque les jeunes ont poursuivi leurs études au-delà de l'enseignement supérieur court, la durée moyenne des périodes de stage est d'au moins trois mois (tableau 3) : elle s'échelonne de 13 semaines pour les étudiants de licence à 17 semaines pour ceux de master.

Des stages en moyenne plus longs dans la fonction publique

Il s'avère que sur l'ensemble des stages déclarés, les stages qui ont eu lieu dans la fonction publique, bien que moins nombreux, sont très légèrement plus longs (tableau 3). Si leur durée moyenne est de 12 semaines contre 10 semaines dans le secteur privé et associatif, à niveau équivalent de diplôme préparé lors du stage, les durées moyennes sont voisines.

³ En effet, 69% des stages de ces jeunes n'ont duré qu'un mois et près de 90% n'ont pas dépassé les 8 semaines.

Tableau D 3.1-3 : Durée moyenne des séquences de stage (hors santé-social) selon le lieu du stage et la classe de formation au moment du stage (en semaines)

[champ : hors santé social]

	Fonction publique	Secteur privé ou associatif	Ensemble
Non diplômé	ns*	ns	ns
CAP, BEP, mention complémentaire	ns	6	6
Bac professionnel, technologique, général	ns	6	6
Bac+2 Santé-Social	ns	ns	ns
Bac+2 BTS-DUT-DEUG	8	8	8
Licence	ns	13	13
Master	17	17	17
Écoles de commerce et d'ingénieurs	ns	15	15
Doctorat	ns	ns	ns
Ensemble	12	10	10

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

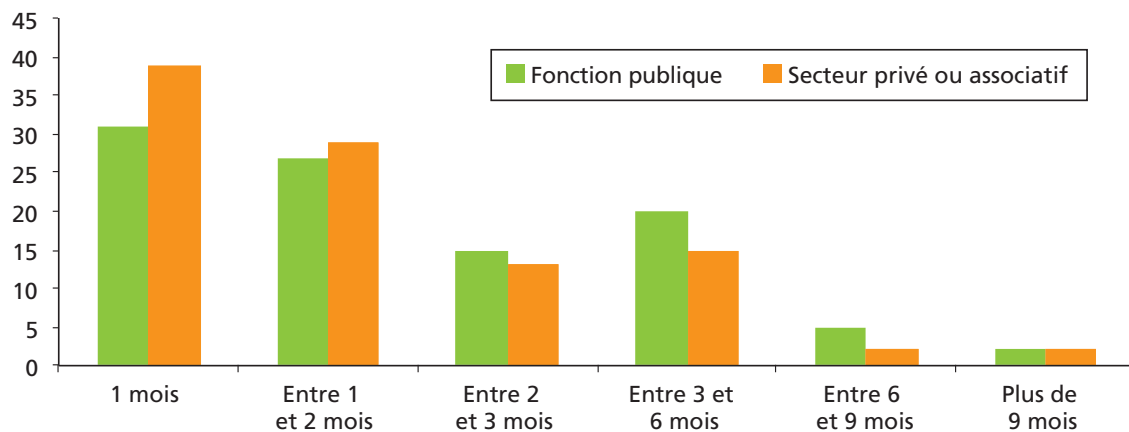
Champ : primo-sortants en 2007, hors jeunes issus de formation par apprentissage en Centre de formation par apprentissage et jeunes sortis d'une formation de la santé ou du social, ayant fait un stage durant leurs études soit 296 134 individus (561 835 stages). Hors santé social.

Lecture : La durée moyenne sur l'ensemble des séquences de stage en cours d'études localisées dans la fonction publique est de 12 semaines.

* effectifs insuffisants pour publier l'indicateur.

Graphique D 3.1-1 : Distribution de la durée des stages selon le lieu du stage

[en %]



Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : Ensemble des primo-sortants en 2007, hors CFA et hors formations en santé social, soit 561 835 stages.

Lecture : 31 % des stages effectués dans la fonction publique ont duré 1 mois.

La longueur des stages est un indicateur qui a focalisé l'attention des pouvoirs publics et a conduit à une législation plus rigoureuse sur l'encadrement des stages. Le décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux stages dans la fonction publique limite la durée d'accueil des étudiants à six mois consécutifs⁴. Toutefois, celui-ci n'était pas encore en application pour les jeunes interrogés dans le cadre de l'enquête Génération 2007. Dans l'ensemble, les périodes de stages sont de courte durée : 66 % d'entre elles n'ont pas excédé deux mois et 38 % n'ont duré qu'un mois (graphique 1). Au-delà du seuil de deux mois, la part des stages réalisés dans la fonction publique est systématiquement supérieure à la part des stages réalisés dans le privé.

⁴ Cette restriction sur la temporalité des stages s'applique également pour les stages entrepris dans le secteur marchand depuis la loi n°2006-393 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Les stages les plus longs, dépassant le cadre réglementaire imposé depuis, ont été effectués durant un master universitaire ou lors de la préparation d'un doctorat. À titre d'illustration, 50 % des stages dans la fonction publique, dont la durée est comprise entre six et neuf mois, ont été réalisés par des étudiants de master à l'université, et seulement 7 % d'entre eux ont concerné les diplômés d'une école de commerce ou d'une école d'ingénieur. Globalement, ce sont les jeunes ayant réalisé un stage dans la fonction publique durant une formation de niveau supérieur long (pour un diplôme de master, de doctorat, d'une école d'ingénieur ou de commerce,) qui restent en stage entre 3 et 6 mois.

Des stages dans la fonction publique moins souvent indemnisés mais avec une gratification moyenne plus élevée

Sur l'ensemble des critères recueillis dans l'enquête Génération 2007, les conditions de stage sont similaires statistiquement entre la fonction publique et le secteur privé ou associatif (tableau 4)⁵, excepté en ce qui concerne l'indemnisation du stage (le taux est de 19 % dans la fonction publique contre 34 % dans le secteur marchand). Globalement, 91 % des stages avaient un caractère obligatoire dans le cursus de formation, et 95 % ont fait l'objet d'une convention de stage. Dans une proportion toute aussi importante, environ 60 % des stagiaires ont été régulièrement assistés par un tuteur. Dans plus de huit cas sur dix, les jeunes estiment avoir pu appliquer des connaissances scolaires durant leur stage.

Tableau D 3.1-4 : Indicateurs (en%) sur les conditions des stages selon la classe suivie durant le stage

	Fonction publique					Secteur privé ou associatif					Ensemble				
	Obligation	Convention	Indemnisé	Suivi	Application	Obligation	Convention	Indemnisé	Suivi	Application	Obligation	Convention	Indemnisé	Suivi	Application
Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	70	88	13	52	49
CAP, BEP, mention complémentaire	ns	ns	ns	ns	ns	98	97	11	55	91	98	95	9	56	91
Bac professionnel, technologique, général	ns	ns	ns	ns	ns	95	98	18	61	81	96	98	16	60	81
Bac+2 Santé-Social	ns	ns	ns	ns	ns	100	86	8	51	86	97	84	19	60	92
Bac+2 BTS-DUT-DEUG	91	99	7	58	86	95	97	30	54	79	95	97	27	54	80
Licence	ns	ns	ns	ns	ns	89	97	50	66	76	87	96	42	65	80
Master	82	90	28	68	83	84	97	65	58	81	83	95	55	61	82
Écoles de commerce et d'ingénieurs	80	95	38	61	94	89	96	78	60	74	88	96	71	61	77
Doctorat	ns	ns	ns	ns	100	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	88	88	19	61	87	92	97	34	57	80	91	95	31	58	82

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : primo-sortants en 2007, hors CFA et jeunes formés en santé social, ayant fait un stage, soit 296 134 individus (561 835 stages).

Légende : « Obligation » indique le caractère obligatoire du stage dans la formation, « Convention » indique la présence d'une convention de stage, « Indemnisé » indique que le stage est indemnisé, « Suivi » indique une implication forte du tuteur durant le stage, « Application » exprime l'application des connaissances acquises en formation durant le stage.

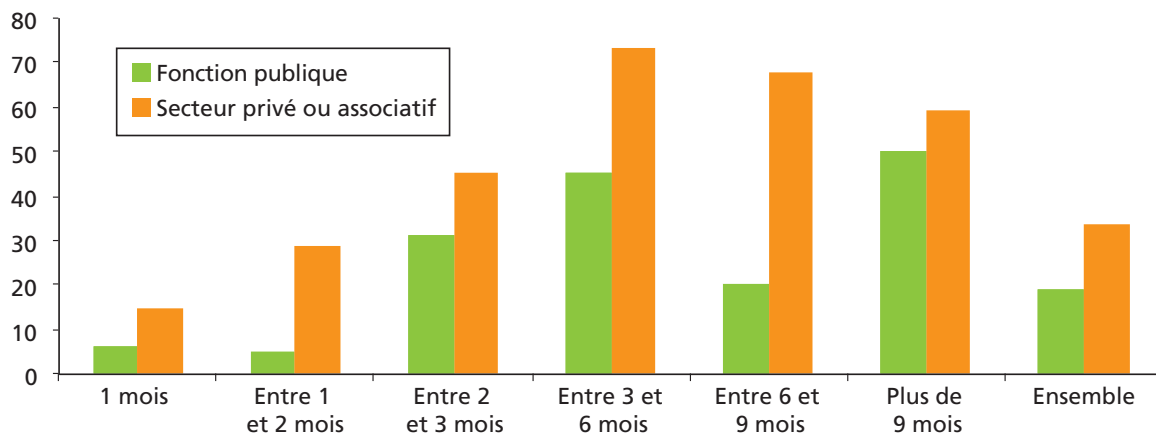
Lecture : 19 % des stages réalisés dans la fonction publique ont donné lieu à une indemnité de stage, contre 34 % de ceux réalisés dans le secteur privé ou associatif.

⁵ Les indicateurs sur les conditions de stage ne portent que sur la sous-population des jeunes n'ayant pas terminé leur dernière année dans le système éducatif dans une formation par apprentissage ou dans une formation du sanitaire et social. Sur le tableau 4 figure une ligne faisant référence aux individus qui ont réalisé un stage durant une formation bac+2 Santé-social : il s'agit d'individus qui ont suivi une formation en sanitaire et social durant leurs parcours scolaires mais dont la dernière année de scolarité s'est déroulée dans une autre formation.

Parmi l'ensemble des indicateurs décrivant les conditions de stage, deux principalement permettent de qualifier la qualité des stages. Le premier critère, d'ordre subjectif, est le sentiment d'avoir pu appliquer des connaissances acquises en formation. Le second, d'ordre objectif, correspond à la perception d'une indemnisation/gratification et à son montant.

Sur la base de ces deux critères, les stages dans la fonction publique peuvent être considérés comme de meilleure « qualité ». En effet, les jeunes interrogés déclarent plus souvent que ces stages leur ont permis de mettre en pratique leurs connaissances scolaires, constat déjà souligné à l'appui des données de Génération 2004. Tel est le cas pour 87 % des stages dans la fonction publique contre 80 % dans le secteur privé ou associatif (tableau 4). L'analyse du second critère, plus objectif, conduit à une conclusion similaire : bien que la fonction publique accompagne moins souvent les stages d'une gratification⁶, les gratifications versées y sont supérieures en moyenne quelle que soit la durée du stage (540 euros contre 470). La fonction publique gratifie moins souvent ses stagiaires, mais offre davantage de stages de longue durée (graphique 1), mieux indemnisés (tableau 5).

Graphique D 3.1-2 : Pourcentage des stages indemnisés selon la durée et le lieu du stage



Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : Ensemble des stages réalisés par les primo-sortants en 2007, hors CFA et hors formations en santé-social, soit 561 835 stages.
Lecture : 45 % des stages effectués dans la fonction publique dont la durée est comprise entre 3 et 6 mois ont été indemnisés.

Tableau D 3.1-5 : Montant de l'indemnité de stage selon la durée et le lieu du stage indemnisé

Durée du stage	Fonction publique		Secteur privé ou associatif		Ensemble	
	moins de 400 euros (%)	moyenne	moins de 400 euros (%)	moyenne	moins de 400 euros (%)	moyenne
Entre 1 et 3 mois	-	-	63	425	-	-
1 mois	-	-	59	420	60	410
entre 1 et 2 mois	-	-	66	435	66	430
entre 2 et 3 mois	-	-	63	415	65	415
Plus de 3 mois	-	-	48	535	-	-
entre 3 et 6 mois	-	-	49	510	48	540
entre 6 et 9 mois	-	-	-	-	-	-
plus de 9 mois	-	-	-	-	-	-
Ensemble	59	540	57	470	57	480

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : Ensemble des stages avec indemnité réalisés par les primo-sortants en 2007, hors CFA et hors formations en santé-social, soit 172 794 stages.

Lecture : 59 % des stages indemnisés de la fonction publique ont été dotés d'une indemnité de stage de moins de 400 euros.

⁶ Les stages effectués par les jeunes de la Génération 2007 se sont déroulés avant l'année 2007, soit avant la mise en place de l'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie, qui impose qu'une gratification soit versée si la durée du stage dans la fonction publique excède deux mois.

Le stage en cours d'études : une réelle période d'apprentissage

Les considérations subjectives à l'égard des stages sont assez partagées quelle que soit la durée du stage ou le lieu du stage (tableau 6). Globalement, 52 % des stages en cours d'études sont considérés par les jeunes comme des activités salariées à part entière. Ils déclarent dans ce cas se retrouver en situation de travail comme les autres salariés de l'établissement d'accueil, bien que ce soit moins souvent le cas dans la fonction publique (respectivement 46 % contre 53 %). À l'inverse, près de 10 % des stages ont donné le sentiment aux jeunes stagiaires qu'ils étaient peu utiles : respectivement 10 % pour les stages dans la fonction publique et 8 % pour ceux dans le secteur privé ou associatif. Néanmoins, en tenant compte des jeunes formés dans les domaines particuliers du social ou de la santé, la proportion de stages jugés peu utiles dans la fonction publique baisse de 4 points : elle passe à 6 % seulement et devient inférieure à celle observée pour le secteur privé.

Hors formations sanitaire et sociale, le sentiment de moindre d'utilité est toujours un peu plus fort pour les stages réalisés dans la fonction publique, en particulier lorsque la durée du stage est comprise entre un et trois mois. En revanche, à mesure que la période de stage s'accroît, cette perception diminue.

Tableau D 3.1-6 : Indicateurs sur la perception des stages⁷

[en %]

Durée du stage	Fonction publique			Secteur privé ou associatif			Ensemble		
	Aide ponctuelle	Activité à part entière	Aide limitée	Aide ponctuelle	Activité à part entière	Aide limitée	Aide ponctuelle	Activité à part entière	Aide limitée
1 mois	46	44	10	45	43	12	45	43	12
Entre 1 et 2 mois	45	41	13	38	54	8	39	52	8
Entre 2 et 3 mois	35	54	10	40	56	5	39	55	6
Entre 3 et 6 mois	39	53	8	27	67	6	30	64	7
Entre 6 et 9 mois	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Plus de 9 mois	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	43	46	10	39	53	8	40	52	9

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : primo-sortants en 2007, hors CFA et individus formés en santé social, ayant réalisé un stage, soit 561 835 stages.

Lecture : 10 % des stages réalisés dans la fonction publique et d'une durée d'un mois ont été perçus comme peu utiles (où l'aide apportée fut limitée) par les jeunes.

De Génération 2004 à Génération 2007 : des conditions de stage dans la fonction publique qui se sont améliorées

Trois années séparent l'entrée sur le marché du travail des jeunes de la Génération 2004 et celle des jeunes de la Génération 2007. Les jeunes de ces deux cohortes ont abordé le monde professionnel dans des conditions économiques assez favorables puisque le taux de chômage de la population totale oscillait autour de 8 %. Ainsi, les éventuelles différences observées peuvent s'affranchir, en partie, d'un effet de contexte économique. En revanche, la Génération 2007 a été confrontée progressivement à des conditions macro-économiques plus difficiles, dans le contexte de crise économique amorcé en 2008 (Céreq, 2011).

⁷ La perception du stage par les jeunes est la réponse subjective à une question : « À la fin de votre stage diriez-vous que :

- 1. Vous apportiez un coup de main,
- 2. Vous travailliez comme un autre salarié,
- 3. Vous étiez peu utile ? ».

Les modalités présentes dans le tableau 6 traduisent respectivement les réponses à cette question.

Afin de pouvoir comparer les deux enquêtes, le champ est circonscrit au stage le plus long d'une durée d'au moins deux mois⁸. Le constat général fait état d'une légère baisse du nombre de jeunes en stage dans la fonction publique : la proportion de jeunes ayant effectué leur stage le plus long d'une durée d'au moins 2 mois dans la fonction publique est passée de 26 % pour les jeunes de Génération 2004 à 23 % pour les jeunes de Génération 2007. L'évolution est variable selon le niveau du plus haut diplôme (tableau 7).

Tableau D 3.1-7 : Part des jeunes ayant fait leur stage le plus long dans la fonction publique

Plus haut diplôme	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2004	Génération 2007
Non diplômé	21	ns	41	ns	28	ns
CAP, BEP, mention complémentaire	17	ns	41	ns	28	ns
Bac professionnel, technologique, général	15	4	29	ns	21	7
Bac+2 Santé-social	71	ns	69	58	70	60
Bac+2 BTS-DUT-DEUG	16	10	20	10	18	10
Licence	26	ns	36	ns	31	16
Master	23	19	30	29	27	25
Écoles de commerce et d'ingénieurs	12	8	12	17	12	11
Doctorat	42	ns	42	ns	47	ns
Ensemble	19	15	34	30	26	23

Source : Enquête 2010 Génération 2007, enquête 2007 Génération 2004 Céreq.

Champ : primo-sortants en 2010, hors CFA, dont le stage le plus long a duré au moins deux mois, soit 194 707 individus Génération 2007, 259 562 individus Génération 2004.

Lecture : 26 % des jeunes de la Génération 2004 ont fait leur stage le plus long de plus de deux mois dans un établissement de la fonction publique.

La durée du stage le plus long dans la fonction publique est très proche entre les deux générations, 2004 et 2007. Ainsi par exemple, pour la Génération 2004, 44 % des stages dans la fonction publique ont duré 2 mois, contre 41 % pour la cohorte 2007. Les stages dans la fonction publique d'une durée de plus de trois mois sont toutefois plus fréquents pour la Génération 2007 (44 %) que pour la « génération » précédente (39 %).

La comparaison des stages dans la fonction publique entre les deux cohortes de jeunes entrants sur le marché du travail montre que les conditions se sont améliorées (tableau 8). Les jeunes ont pu s'investir plus fréquemment en appliquant leurs connaissances (+13 points) et perçoivent plus souvent une gratification que par le passé (+6 points). En revanche, l'indicateur relatif à l'encadrement par un tuteur perd 10 points.

⁸ Pour rappel, dans l'enquête 2007 auprès de la Génération 2004, la description des stages et en particulier le lieu du stage – fonction publique versus secteur privé – n'est connu uniquement pour le stage le plus long parmi les stages d'au moins 2 mois. Dans l'enquête 2010 auprès de la Génération 2007, tous les stages sont décrits, quel qu'en soit la durée.

Tableau D 3.1-8 : Indicateurs (en %) sur les conditions du stage (le plus long) entre Génération 2004 et 2007

	Non diplômés		Diplômés de l'enseignement secondaire		Diplômés de l'enseignement supérieur		Ensemble	
	2004	2007	2004	2007	2004	2007	2004	2007
Stage dans la fonction publique								
Ce stage :								
était obligatoire	87	ns	97	ns	95	93	95	93
était indemnisé	24	ns	20	ns	41	47	35	41
était encadré par des relations fréquentes avec son tuteur	77	ns	75	ns	73	65	74	64
a permis d'appliquer des connaissances acquises en formation	74	ns	81	ns	79	92	79	92
Stage dans le secteur privé ou associatif								
Ce stage :								
était obligatoire	87	ns	95	96	95	92	94	92
était indemnisé	26	ns	33	24	58	59	49	51
était encadré par des relations fréquentes avec son tuteur	74	ns	81	68	72	63	75	62
a permis d'appliquer des connaissances acquises en formation	68	ns	75	93	68	88	69	87

Source : Enquête 2010 Génération 2007, enquête 2007 Génération 2004 Céreq.

Champ : primo-sortants en 2010, hors CFA, dont le stage le plus long a duré au moins deux mois, soit 190471 individus Génération 2007, 259 562 individus Génération 2004.

Lecture : 93 % des stages (les plus longs) réalisés dans la fonction publique par les jeunes de la Génération 2007 étaient des stages obligatoires.

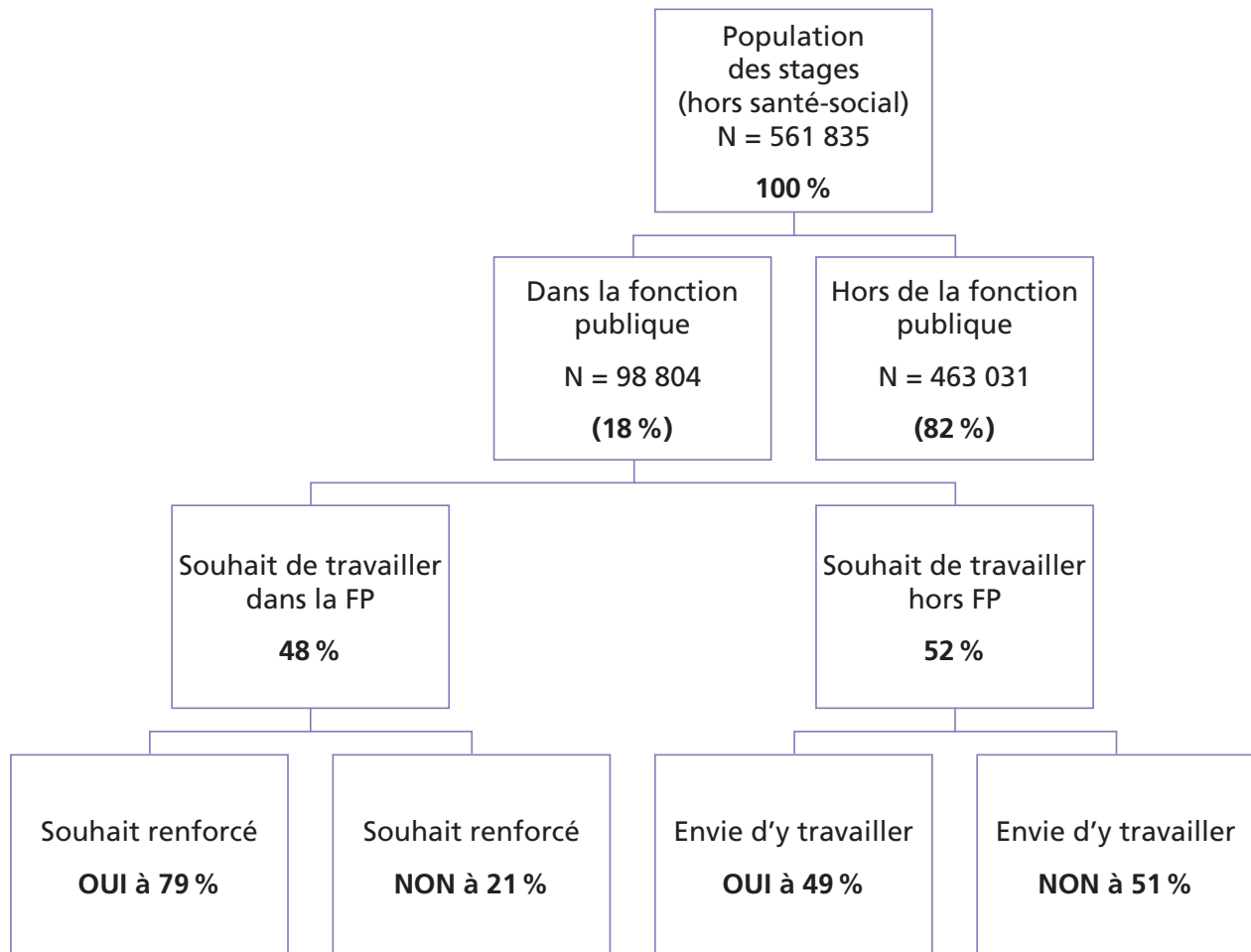
Si les stages (longs) dans la fonction publique sont plus souvent indemnisés que trois ans auparavant, en revanche, le montant de l'indemnité de stage n'a guère évolué. Les jeunes de la Génération 2004 ayant fait leur stage le plus long dans la fonction publique percevaient en moyenne 420 euros par mois, ceux de la Génération 2007 reçoivent environ 405 euros. Ces niveaux demeurent toujours inférieurs à ceux du privé (respectivement 530 euros pour la Génération 2004 et 491 euros pour Génération 2007).

Perspectives professionnelles : le stage comme moteur d'attractivité pour la fonction publique

La qualité des stages dans la fonction publique peut également s'apprécier à l'aide d'un indicateur d'attractivité. Si hors formations sanitaire et sociale, 10 % des jeunes ont déclaré que leurs stages réalisés dans la fonction publique avaient été peu utiles, leurs souhaits d'entrer ou non dans la fonction publique après la fin de leurs études montrent que la fonction publique est attractive pour les jeunes débutants.

Sur l'ensemble des stages réalisés dans la fonction publique, dans près de la moitié des cas, les jeunes avaient envisagé de travailler dans la fonction publique avant de débiter la période de stage. Ces souhaits se sont alors renforcés à l'issue de ces stages dans 80 % des cas (figure 3). Par ailleurs, lorsque les jeunes en stage dans la fonction publique ont émis une préférence pour travailler dans le secteur privé à la fin des études (ils sont 52 % dans ce cas), leur jugement se révisé en fin de stage pour près de la moitié d'entre eux (49 %).

Graphique D 3.1-3 : Souhaits d'intégration de la fonction publique avant l'entrée en stage dans la fonction publique



Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : Ensemble des stages faits dans la fonction publique par les primo-sortants de 2007, hors CFA et hors formation santé-sociale, soit 98 804 stages.

Lecture : Parmi les stages effectués dans la fonction, dans 48 % des cas, les jeunes ont déclaré souhaiter y travailler avant l'entrée en stage.

Un jeune sur cinq a travaillé dans l'établissement d'accueil de son dernier stage

Qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un établissement relevant de la fonction publique, le lieu du stage constitue un point d'entrée pour l'accès à l'emploi. Les jeunes peuvent être recrutés dans l'établissement d'accueil du stage, dont le rôle est majeur : c'est le premier contact avec le monde professionnel, le premier réseau de relations, la première expérience de travail. Ce sont 20 % des stagiaires⁹ de l'enquête Génération 2007 qui ont obtenu un emploi dans la même entreprise ou le même établissement dans lequel ils avaient réalisé leur dernier stage (tableau 9). Cette proportion diffère peu selon que le stage s'est déroulé dans la fonction publique ou non. Globalement, le niveau d'études lors du dernier stage segmente davantage les individus.

⁹ Cette statistique est calculée sur le dernier stage réalisé par les jeunes.

En revanche, seulement de légères différences s'observent selon le niveau d'études parmi l'ensemble des stages réalisés dans la fonction publique, notamment pour les jeunes issus de l'enseignement supérieur (court ou long). Au cours des trois premières années de vie active, 21 % des jeunes sortants de l'enseignement supérieur ont obtenu un emploi dans l'établissement d'accueil du dernier stage (22 % lorsque le stage était dans la fonction publique, 21 % dans le privé), 12 % lorsqu'ils sortent de l'enseignement supérieur court (inférieur à bac+3). Les jeunes, dont le dernier stage s'est déroulé durant leur formation dans le domaine de la santé et du social au niveau bac + 2, se distinguent tout particulièrement. Plus d'un tiers d'entre eux (36 %) sont retournés travailler dans l'établissement d'accueil, 39 % quand le stage a eu lieu dans la fonction publique et 29 % quand celui-ci s'est localisé dans le secteur privé ou associatif.

Tableau D 3.1-9 : Pourcentage de retour en emploi dans le lieu du stage

Classe de formation durant le stage	Fonction publique		Secteur privé ou associatif		Ensemble	
	A occupé un emploi dans l'établissement d'accueil du stage (en %)	% ligne	A occupé un emploi dans l'établissement d'accueil du stage (en %)	% ligne	A occupé un emploi dans l'établissement d'accueil du stage (en %)	% ligne
Supérieur long	16	31	26	69	23	100
Supérieur court hors bac+2 Santé-social	10	17	13	83	12	100
Bac+2 Santé-social	39	69	29	31	36	100
Secondaire	17	15	19	85	19	100
Ensemble	21	27	20	73	20	100

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : Ensemble des derniers stages réalisés par les primo-sortants en 2007, hors CFA, soit 283 148 individus.

Lecture : Parmi les jeunes ayant réalisé leur dernier stage dans la fonction publique, 21 % y sont retournés pour occuper un emploi. La part des derniers stages réalisés dans la fonction publique est de 27 %.

Après un stage, l'essentiel des recrutements dans l'établissement d'accueil du stage se fait sous contrat à durée déterminée, à l'image de ce que l'on observe pour l'ensemble des recrutements des primo-entrants sur le marché du travail (Céreq, 2012). Parmi les jeunes qui ont été embauchés dans l'entreprise ou l'établissement qui les a accueillis durant le stage, 66 % se sont vus proposer un contrat à durée déterminée. Les recrutements dans la fonction publique sous statut de fonctionnaire concernent 16 % des jeunes passés par un dernier stage dans la fonction publique. Ils concernent majoritairement des jeunes sortants de l'enseignement supérieur long et des jeunes formés dans les domaines de la santé et du social. Les recrutements sous contrat à durée indéterminée dans une entreprise du secteur privé sont le fait de 4 individus sur 10 ayant un niveau d'études au-delà du bac+2.

Encadré 2 : Les jeunes et l'emploi dans la fonction publique, trois ans après la fin de leur formation initiale

Trois ans après la fin de leurs études, 13 % des jeunes de la Génération 2007 occupent un emploi dans la fonction publique et 23 % y ont occupé un emploi au moins une fois. Parmi eux, 50 % sont dans la fonction publique de l'État, une proportion en légère baisse par rapport à Génération 2004, qui s'est opérée au profit de la fonction publique territoriale (22 %) et hospitalière (28 %). Les jeunes dont le plus haut diplôme est un bac+2 en Santé-social, une licence ou un master sont plus souvent que la moyenne en emploi dans la fonction publique.

Tableau D 3.1-10 : Part des jeunes occupant un emploi dans la fonction publique après trois années suivant la fin de formation initiale

[en %]

Plus haut diplôme	Homme		Femme		Ensemble	
	2004	2007	2004	2007	2004	2007
Non diplômé	5	6	6	5	6	5
CAP, BEP, mention complémentaire	5	6	14	12	9	9
Bac professionnel, technologique, général	9	7	12	11	11	9
Bac+2 Santé-social	44	40	50	52	50	51
Bac+2 BTS-DUT-DEUG	8	6	10	9	9	7
Licence	29	18	44	31	38	26
Master	19	17	26	27	23	23
Écoles de commerce et d'ingénieurs	5	4	4	4	5	4
Doctorat	42	39	38	39	40	39
Ensemble	10	9	19	17	14	13

Source : Enquête 2010 Génération 2007, Enquête 2007 Génération 2007 Céreq.

Champ : primo-sortants en 2007, soit 739 000 individus, primo-sortants en 2004, soit 737 000 individus.

Lecture : 13 % des jeunes de la Génération 2007 occupent un emploi dans la fonction publique trois années après leur fin de formation.

Les individus en emploi dans la fonction publique le sont sous divers statuts, environ la moitié d'entre eux ayant un emploi sans limite de durée (emploi à durée indéterminée ou statut de fonctionnaire). Entre Génération 2004 et Génération 2007, la part des jeunes qui accèdent au statut de fonctionnaire est stable, autour de 40 % (parmi les jeunes en emploi dans la fonction publique). La répartition des statuts d'emploi reste fortement liée au type de versant de la fonction publique. Trois années après la fin de formation, les jeunes de la Génération 2007 en emploi dans la fonction publique de l'État sont 48 % à être titulaires, 36 % quand ils travaillent dans la fonction publique hospitalière et 27 % quand ils dépendent de la fonction publique territoriale. Ces proportions s'avèrent plus faibles que celles observées pour leurs homologues de la Génération 2004 sauf pour la fonction publique hospitalière : respectivement elles étaient de 56 %, 27 % et 31 %.

Enfin, un jeune sur trois occupe un emploi de catégorie A dans la fonction publique, ces emplois étant pour moitié occupés par des jeunes fonctionnaires. Enfin, on estime que 2 % des jeunes de la Génération 2007 dans la fonction publique occupent des emplois qui relèvent de l'encadrement supérieur, dont un tiers environ occupés par des femmes.

Avertissement méthodologique

La distinction titulaire/non-titulaire de l'emploi dans la fonction publique est le résultat d'un traitement *a posteriori* d'une information sur le contrat de travail de l'emploi occupé. L'information utilisée pour valider le statut d'emploi dans la fonction publique est le libellé de l'emploi.

Références bibliographiques

- Céreq (2011), «Le diplôme : un atout gagnant des jeunes face à la crise», *Céreq-Bref*, numéro 283, mars.
- Céreq (2011), «Insertion des sortants du supérieur : les effets contrastés de la professionnalisation», *Céreq-Bref*, numéro 294-2, novembre-décembre.
- Domingo P. (2002), « Les logiques d'usages des stages sous statut scolaire », *Formation-Emploi*, n°79, pp.67-81.
- Giret J.F., Issehnane S. (2012), « L'effet de la qualité des stages sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation-Emploi*, pp.29-47.
- Joseph O., Recotillet I. (2010) « Être stagiaire dans la fonction publique », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2009-2010*, DGAFP, La Documentation française.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique vol. 1, Faits et chiffres 2007-2008*, DGAFP, La Documentation française.